



---

**Commission économique pour l'Europe****Conférence des statisticiens européens****Soixante-neuvième réunion plénière**

Genève, 23-25 juin 2021

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

**Deuxième édition de la Feuille de route sur les statistiques  
pour les objectifs de développement durable****Roulement en 2021 des membres issus de la région  
de la Commission économique pour l'Europe du Groupe  
d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé  
des indicateurs relatifs aux objectifs de développement  
durable et du Groupe de haut niveau pour le partenariat,  
la coordination et le renforcement des capacités dans  
le domaine des statistiques relatives au Programme  
de développement durable à l'horizon 2030****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document fournit des informations sur le roulement en 2021 des membres issus de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Conformément aux mandats du Groupe d'experts et du Groupe de haut niveau approuvés par la Commission de statistique de l'ONU, les membres de ces groupes sont désignés dans le cadre des mécanismes régionaux existants. Pour la région de la CEE, il s'agit de la Conférence des statisticiens européens et de son Bureau, qui fait office d'organe directeur de la Conférence. Le processus de roulement est fondé sur les principes approuvés par le Bureau en octobre 2018 (voir document ECE/CES/2019/9).

Ces groupes ont été créés en 2015 et leurs membres sont renouvelés tous les deux ans. Le résultat du roulement en cours, qui est le troisième, devrait être annoncé avant la fin du mois de mai, le nouveau mandat débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021.



## I. Généralités

1. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (Groupe d'experts) et le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Groupe de haut niveau) ont été créés par la Commission de statistique de l'ONU en mars 2015. Conformément au mandat respectif de ces deux groupes, leurs membres sont désignés dans le cadre des mécanismes régionaux en place. Pour la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), il s'agit de la Conférence des statisticiens européens<sup>1</sup> et de son Bureau, qui fait office d'organe directeur de la Conférence.
2. Toutefois, certains pays sont membres de plusieurs commissions régionales de l'ONU. Sur la base des groupements géographiques définis dans la classification M49, la Conférence des statisticiens européens coordonne l'affiliation des pays d'Amérique du Nord et de toutes les régions de l'Europe. Les pays d'Asie centrale sont coordonnés par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (les pays de la CEE concernés sont le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan). Les pays d'Asie occidentale sont coordonnés par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), même si tous les pays relevant de ce groupe M49 ne sont pas membres de la Commission (les pays de la CEE concernés sont l'Arménie, l'Azerbaïdjan, Chypre, la Géorgie, Israël et la Turquie). Le Secrétariat de la CEE est en contact avec la CESAP et la CESAO concernant le roulement des membres issus de ces régions.
3. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens et la Conférence ont approuvé les principes concernant le roulement des membres du Groupe d'experts et du Groupe de haut niveau issus de la région de la CEE respectivement en octobre 2018 et en juin 2019<sup>2</sup>. La Conférence a souligné qu'il importait de trouver un équilibre adéquat entre la continuité des opérations et la possibilité d'associer de nouveaux pays.
4. Les membres des groupes ont été nommés pour la première fois en 2015, pour un mandat de deux ans. Deux roulements ont eu lieu depuis, en 2017 et en 2019.
5. Cette année marque la fin du mandat actuel des membres du Groupe d'experts et du Groupe de haut niveau, après quoi un renouvellement partiel par roulement est prévu pour chaque région, conformément au mandat des deux groupes.

## II. Principes et considérations à prendre en compte dans le roulement

6. Le processus de roulement est fondé sur les principes énoncés dans le document cité précédemment, notamment sur ceux qui sont détaillés ci-après. La liste complète de ces principes figure dans le document ECE/CES/2019/9.
7. Les règles suivantes découlent du mandat des deux groupes :
  - Il est préférable qu'un pays ne soit pas à la fois membre du Groupe d'experts et du Groupe de haut niveau.
  - Il n'est pas prévu que les coprésident(e)s actuel(le)s et futur(e)s participent au roulement<sup>3</sup>. Lorsqu'un(e) coprésident(e) quitte sa fonction, il (elle) est invité(e) à rester membre du Groupe pour un mandat supplémentaire de deux ans.

<sup>1</sup> E/CN.3/2017/2 (mandat du Groupe d'experts), par. 2 ; E/CN.3/2017/3 (mandat du Groupe de haut niveau), par. 3.

<sup>2</sup> ECE/CES/2019/9.

<sup>3</sup> Il est précisé au paragraphe 3 du mandat du Groupe d'experts qu'« au moment du renouvellement des membres, l'un des coprésidents devra quitter sa fonction et sera invité à rester membre du Groupe pour un mandat supplémentaire de deux ans. ». Il est aussi précisé au paragraphe 4 du mandat du Groupe de haut niveau que « les coprésidents devraient également être remplacés tous les deux ans,

- Pour ce qui est du Groupe d'experts, le roulement doit concerner deux membres d'Europe orientale, d'Amérique du Nord, d'Europe du Nord et d'Europe méridionale et occidentale<sup>4</sup>.
  - Pour ce qui est du Groupe de haut niveau, le roulement doit concerner un membre d'Europe orientale et deux membres d'Europe et d'Amérique du Nord<sup>5</sup>.
8. En outre, la Division de statistique a recommandé de tenir compte des éléments suivants :
- **Consultation au sein des systèmes statistiques nationaux et avec les pays des sous-régions** : les membres du Groupe d'experts doivent être prêts à agir en tant que coordonnateurs nationaux ou régionaux pour les objectifs de développement durable. Ils doivent lorsque c'est nécessaire mener des consultations au sein de leur système statistique national et avec les pays de leur sous-région.
  - **Observateurs actifs** : les pays qui participent aux travaux du Groupe d'experts en tant qu'observateurs actifs peuvent être considérés comme des candidats à l'admission au Groupe.
  - **Appui et contribution aux groupes et sous-groupes de travail** : les membres qui président un groupe ou un sous-groupe de travail devraient rester membres du Groupe, de même que ceux qui participent activement aux travaux (en supposant qu'ils ne remplissent pas d'autres critères utilisés pour la décision de roulement).
  - **Engagement des statisticien(ne)s en chef** : il est recommandé aux pays pressentis pour être membre du Groupe de s'assurer de l'engagement de leur statisticien(ne) en chef ou de leur chef de bureau afin de garantir leur participation active. Il est recommandé que le Groupe de haut niveau soit composé de statisticien(ne)s en chef.
  - **Participation aux réunions (virtuelles et en présentiel)** : il faudrait tenir compte de la participation aux réunions des pays qui sont ou qui ont déjà été membres d'un groupe (les membres devraient s'engager à participer à la majorité des réunions virtuelles ou en présentiel).
  - **Contribution au programme de travail** : il faudrait prendre en compte la contribution au programme de travail des pays qui sont ou qui ont déjà été membres d'un groupe (la mesure dans laquelle ils ont contribué activement en se portant volontaires pour des activités et en fournissant un retour d'information).
  - **Durée d'appartenance aux groupes** : il est suggéré de soumettre au roulement les membres qui font partie d'un groupe depuis longtemps (par exemple, ceux qui ont fait plus de deux mandats).
9. Il est recommandé de tenir compte de quelques éléments supplémentaires figurant dans les principes adoptés par le Bureau de la Conférence :
- Les membres sont encouragés à effectuer trois mandats successifs (d'une durée de deux ans chacun) au maximum. Un pays peut devenir à nouveau membre d'un groupe après une interruption de deux ans. Toutefois, ces recommandations devraient être appliquées avec souplesse pour tenir compte de la participation des membres à des travaux en cours et des contextes nationaux.
  - Pour permettre une transition harmonieuse, les membres qui ont effectué deux mandats (de deux ans chacun) devraient faire l'objet d'un roulement sauf si :
    - i) Ils sont coprésidents (auquel cas, il peuvent effectuer un troisième mandat en qualité de membre) ;
    - ii) Ils dirigent des travaux de fond au nom de leur groupe et leur remplacement nuirait aux travaux.

ensemble ou séparément. Néanmoins, une fois leur mandat de coprésident achevé, ils seront invités à siéger pour un mandat supplémentaire de deux ans en qualité de membres du Groupe. ».

<sup>4</sup> E/CN.3/2017/2, annexe I, par. 2 (mandat du Groupe d'experts).

<sup>5</sup> E/CN.3/2017/3, annexe III, par. 3 (mandat du Groupe de haut niveau).

- Le roulement des membres devrait être échelonné de manière à réduire au minimum toute perturbation des travaux en cours et à préserver la base des connaissances acquises par chaque groupe.
- Il convient de planifier le roulement à l'avance. Le secrétariat pourra par exemple établir à cet effet une liste des pays qui prévoient de céder la place et des pays qui sont désireux de devenir membre d'un groupe.

### III. Membres des groupes issus de la région de la Commission économique pour l'Europe

10. On trouvera dans les tableaux ci-dessous les listes des membres (actuels et anciens) des groupes.

Tableau 1

#### Membres du Groupe d'experts issus de la région de la CEE

Région	Membres de 2015 à 2017	Membres de 2017 à 2019	Membres depuis 2019
Europe orientale	Fédération de Russie	Fédération de Russie	Fédération de Russie
	Arménie	Bélarus	Bélarus
Amérique du Nord, Europe du Nord et Europe méridionale et occidentale	Canada	Canada	Canada (coprésident)
	France	France	France
	Allemagne	Allemagne	Allemagne
	Pays-Bas	Pays-Bas	Irlande
	Suède	Suède	Suède (ancien coprésident)
Asie centrale*	Kirghizistan	Tadjikistan	Kirghizistan

\* L'affiliation des pays d'Asie centrale est coordonnée par la CESAP.

11. Lors du précédent roulement, en 2019, un certain nombre de pays avaient exprimé leur intérêt à devenir membre d'un groupe, mais il n'avait pas été possible de les accueillir. Ils ont été placés sur une liste d'attente et peuvent être considérés comme prioritaires pour le prochain roulement (s'ils sont toujours intéressés). Pour le Groupe d'experts, il s'agit de la **République de Moldova** (membre du groupe de l'Europe orientale, qui a droit à un siège), de l'**Italie**, de l'**Espagne** et des **États-Unis d'Amérique** (membres du groupe Amérique du Nord, Europe du Nord et Europe méridionale et occidentale, qui a droit à quatre sièges).

12. Comme indiqué au paragraphe 7, conformément au mandat du Groupe d'experts, deux membres d'Europe orientale, d'Amérique du Nord, d'Europe du Nord et d'Europe méridionale et occidentale sont concernés par le roulement.

13. En février 2021, le Canada a été coopté en tant que coprésident du Groupe d'experts ; conformément au mandat, il devrait continuer à faire partie du Groupe. La Suède s'est retirée de la coprésidence mais, en application du mandat, elle devrait rester membre du Groupe pour un mandat supplémentaire de deux ans.

14. Pour information, lors du précédent roulement, l'Azerbaïdjan a également manifesté son souhait de devenir membre et a été placé en liste d'attente. Cette information a été communiquée à la CESAO.

Tableau 2  
**Membres du Groupe de haut niveau issus de la région de la CEE**

<i>Région</i>	<i>Membres de 2015 à 2017</i>	<i>Membres de 2017 à 2019</i>	<i>Membres depuis 2019</i>
Europe orientale	Hongrie (coprésident)	Hongrie (coprésident)	Albanie (coprésident)  Hongrie
Amérique du Nord, Europe du Nord et Europe méridionale et occidentale	Danemark  Italie  Suisse  États-Unis	Danemark  Italie  Suisse  États-Unis	Finlande  Suisse  Royaume-Uni
Asie centrale*	Kazakhstan	Kazakhstan	Tadjikistan

\* L'affiliation des pays d'Asie centrale est coordonnée par la CESAP.

15. Pour le Groupe de haut niveau, un pays se trouve en liste d'attente, à savoir la **Pologne** (groupe de l'Europe orientale, qui a droit à un siège).

16. Comme indiqué au paragraphe 7, conformément au mandat du Groupe de haut niveau, un membre d'Europe orientale et deux membres d'Europe et d'Amérique du Nord sont concernés par le roulement.

17. L'Albanie est coprésidente du Groupe de haut niveau et ne peut donc pas être concernée par ce roulement.

18. Pour information, lors du précédent roulement, la Géorgie et le Kazakhstan ont exprimé leur souhait de devenir membre et ont été placés en liste d'attente. Cette information a été communiquée à la CESAP et à la CESAO.

#### IV. Prochaines étapes

19. Le Secrétariat a demandé à tous les pays de la CEE de lui faire part d'ici la mi-avril de leur intérêt à devenir membre du Groupe d'experts ou du Groupe de haut niveau.

20. Le Secrétariat recueillera les réponses et présentera au Bureau une proposition concernant les nouvelles affiliations. Le Bureau prendra une décision et la Conférence sera informée de la nouvelle composition des groupes à la réunion plénière de la Conférence, en juin 2021.

21. En parallèle, le Secrétariat échangera avec la CESAO et la CESAP concernant l'affiliation dans les régions dont elles ont la responsabilité (à savoir les pays d'Asie centrale qui sont membres à la fois de la CEE et de la CESAP, et les pays du Caucase pour lesquels l'affiliation est coordonnée par la CESAO).

22. La nouvelle composition des groupes devrait être annoncée avant la fin du mois de mai, le nouveau mandat débutant le 1<sup>er</sup> juin 2021.